

DOCUMENT UNIQUE



Aide à sa mise à jour
en fonction des risques
liés au COVID-19



SECOVAL EXPERTISE & CONSEILS

04 92 72 03 04
contact@secoval.com
www.secoval.com



PRESENTATION

Les entreprises ont l'obligation légale de réaliser un **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)** et de le mettre à jour en fonction de nouvelles situations comme c'est le cas aujourd'hui avec la crise sanitaire du COVID-19.



MISE A JOUR INDISPENSABLE OU SANCTIONS

Attention: Les contrôles de l'inspection du travail ont déjà débuté. Sans cette mise à jour, vous risquez des sanctions financières ou une fermeture temporaire.



FONCTIONNALITES



PRESENTATION DES RESULTATS

Il permet de présenter les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise.



INVENTAIRE DES RISQUES

Il comprend un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement.



ELEMENT DE BASE POUR UN PLAN D'ACTIONS

Il représente l'étape initiale de la démarche de prévention de l'entreprise, puisqu'il sert de base pour définir un plan d'actions.



INDISPENSABLE POUR L'EVALUATION DES RISQUES LIES AU COVID-19

Sa mise à jour régulière est indispensable pour intégrer l'évaluation des risques liés au COVID-19 et permettre la mise en place de mesures de prévention liées à la reprise d'activité, dans le respect des directives du gouvernement.



EVALUATION DES INTERACTIONS DES SALARIES

Cette évaluation prend, notamment, en compte toutes les interactions des salariés, que ce soit entre eux ou avec les fournisseurs et prestataires extérieurs.